Regroupe les Grands Blessés du Rugby

Siège Social : 18, rue Edmond Michelet – 46200 SOUILLAC

https://res.asso.fr

Lettre d'information : 1er trimestre 2025

Jean-Pierre MASSON…
chasseur devant l'éternel !

On connaît la passion de notre ami Jean-Pierre MASSON pour le travail du bois, et il n'est pas rare qu'il propose gratuitement certaines de ses réalisations (porte-crayon, support de smartphone, dessous de plat…) lors de nos assemblées générales. Il a un autre hobby : c'est la chasse !

Afin d'adapter cette activité à son handicap, Jean-Pierre s'est aménagé un véhicule motorisé, avec camouflage intégré (on pourrait penser à une palombière ambulante), qui lui permet de s'adonner plus aisément à sa passion.

L'histoire ne dit pas combien de congélateurs notre nemrod lot-et-garonnais a pu remplir avec le gibier rapporté !

Grand blessé élu

Dominique QUINTIN a été élu au Comité Directeur de la Ligue Bretagne à l'occasion des élections du début du mois de novembre dernier. Félicitations à Dominique !

À notre connaissance il est le seul Grand Blessé à avoir été élu. En revanche Éric CAMOUSSEIGT a intégré la Commission « Solidarité Rugby Grands Blessés » de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Le monde du rugby endeuillé

Plusieurs clubs français ont eu récemment la tristesse de perdre un de leurs joueurs ou entaîneurs.

Matthieu BILLARD, 31 ans, joueur du club de rugby-loisir « P'tits Gris Ozoir » d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne) est décédé d'un arrêt cardio-respiratoire, le 6 septembre dernier, lors d'un entraînement. Ses coéquipiers, puis les secours ont tout fait pour essayer de le sauver.

Le vendredi 13 septembre, Quentin GOBET, 27 ans, joueur du Niort Rugby Club (Nationale 2), a trouvé la mort dans un tragique accident de la route, percuté par un autre véhicule alors qu'il était à l'arrêt à un feu rouge.

C'est le 6 octobre au matin que le jeune Keilani ITAE, 17 ans, joueur Crabos du Stade Montois, mais également double licencié dans une équipe de jeunes Aire-sur-l'Adour/Grenade-sur-l'Adour, a perdu la vie après une sortie de route de son véhicule.

L'entraîneur du RC Saint-Sébastien Basse-Goulaine, Emmanuel PATTE, est décédé à l'âge de 51 ans des suites d'un malaise, le dimanche 8 décembre, juste avant la rencontre de Fédérale 3 à Concarneau (Finistère). Un drame pour le club de la région nantaise

Rugby Espoir Solidarité adresse ses très sincères condoléances aux familles de ces licenciés et à leurs proches.

Rugby au Cœur avec les blessés du rugby béarnais

L'association Rugby au Cœur a tenu dernièrement son assemblée générale annuelle au foyer de Sévignacq (64) en présence des blessés du rugby béarnais. Après le café de bienvenue, le Président Laurent BRITIS a ouvert l'assemblée.

En préambule, le coprésident Christophe FUMAT a tenu, notamment à l'intention des nouveaux arrivants, à rappeler l'origine et les objectifs de l'Association.

Il retrace la vie quotidienne et tous les problèmes que rencontre la personne handicapée : il connait le problème puisque son frère Fabien, trop tôt disparu, était tétraplégique.

L'Association est née sous la houlette de Jean GRACIANETTE.

Rugby au Cœur apporte son soutien à des associations qui œuvrent en faveur des traumatisés du sport :

- Fondation Albert FERRASSE/Fédération Française de Rugby
- Colosse aux Pieds d'Argile - l'association est reconnue d'utilité publique et est agréée par l'Éducation Nationale.
- Sport adapté

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

Un peu d'échange puis arrive l'heure de l'apéritif suivi du repas servi par les membres du bureau.

Une belle journée, merci à toutes et à tous.

Jean ARHANCET

Les actions de la Ligue AURA

Message envoyé par Jean-Pierre VERDIER, membre de la Ligue AURA et responsable de la solidarité, le 12 décembre 2024

« Nous avons organisé, comme depuis plusieurs années déjà, une réception en l'honneur des "Grands Blessés" du rugby, vendredi 6 décembre au siège de la Ligue AURA à Chaponnay : 15 présents (fauteuils et handicapés marchants), 2 étaient représentés par leur famille (Tesse et Chabbert), 9 excusés (problèmes de santé, hospitalisation, fauteuil H.S - Challande - ou indisponibles etc...)

Les absents seront visités par les membres de la commission, dans les prochains jours.

Thierry Tonnelier, Président de la ligue Aura, Olivier Pouligny, Vice-Président de la FFR et Olivier Capel, Président de la commission médicale étaient présents ainsi que de nombreux dirigeants et amis.

Un panier garni, un magnum de Beaujolais et un ballotin de chocolats pour "les aidants" ont été offerts.

Le lendemain, nous nous sommes retrouvés au siège de la M.O. de Clermont, à midi : 6 "grands blessés" présents, avec leur famille, amis et les dirigeants d'Auvergne. 4 étaient excusés, dont Daniel Roulet, hospitalisé récemment, et à qui nous n'avons pu aller rendre visite, à cause de la neige, ça n'est que partie remise...

De grands moments d'amitié, d'échanges, de convivialité et de respect.

Je vous souhaite, à tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, vous souhaite également une très très bonne santé, et de se retrouver rapidement. »

Remboursement des fauteuils roulants

La promesse du Président de la République d'un remboursement intégral des fauteuils roulants tarde à se concrétiser de façon satisfaisante. On a enregistré dernièrement une avancée avec la proposition de loi portée par le député Sébastien PEYTAVIE (élu de Dordogne et premier député de la Vème République en fauteuil roulant) adoptée à l'unanimité par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale. Il faut maintenant attendre la navette avec le Sénat avant le vote définitif, puis la publication des décrets d'application.

APF France handicap a publié le communiqué de presse ci-dessous le 28 novembre 2024.

Prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'assurance maladie
APF France handicap salue la volonté d'avancer sur la réforme
mais réclame des engagements fermes et immédiats

APF France handicap salue la double volonté du gouvernement et de l'Assemblée Nationale de vouloir aboutir à la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie de tous les modèles de fauteuils roulants et autres véhicules pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. La reprise active des travaux par le gouvernement et l'adoption à l'unanimité par la commission des affaires sociales de la proposition de loi portée par le député Sébastien Peytavie en sont la preuve. Toutefois APF France handicap réclame des engagements fermes et immédiats.

APF France handicap, mobilisée depuis 2020 sur ce dossier, salue la volonté affichée de concrétiser une réforme essentielle pour l'autonomie et la dignité des personnes en situation de handicap. Cependant l'association avertit qu'il serait particulièrement cruel et décevant si :

- d'une part, le projet de décret gouvernemental à venir - dont la publication reste incertaine et qui représente l'aboutissement de cinq années de travaux - venait notamment à exclure certains modèles de fauteuils roulants de la prise en charge intégrale ;
- d'autre part, il serait tout aussi regrettable que la proposition de loi actuellement en discussion, une fois adoptée, repousse encore de cinq années supplémentaires la

concrétisation de ces avancées. Une telle perspective prolongerait des travaux déjà bien trop longs, dans un contexte marqué par les aléas et incertitudes politiques actuels.

« *Ces délais ne sont plus acceptables. Les personnes concernées et leurs proches aidants ne peuvent plus attendre* » déclare Pascale Ribes, Présidente APF France handicap.

APF France handicap appelle à une action immédiate et concertée

Face à ces risques, APF France handicap demande une mobilisation urgente et collective et appelle l'ensemble des acteurs à se réunir en surmontant les divergences et à se concentrer sur le seul objectif qui compte pour l'association : la prise en charge intégrale et sans reste à charge de TOUS les modèles de fauteuils roulants, y compris leurs adjonctions et options avec un parcours d'acquisition simplifié et la garantie des services associés.

Nous rappelons que la réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants est une promesse présidentielle. Sa concrétisation ne peut souffrir d'atermoiements ou de demi-mesures. Plus d'un million de personnes utilisent un fauteuil roulant en France, et leur autonomie dépend directement d'une prise en charge juste et complète.

« Pour APF France handicap, la dignité et les droits des personnes en situation de handicap ne sont pas négociables. Les utilisateurs souhaitent l'aboutissement de cette réforme, comme nous le souhaitons aussi et ceci dans le respect de l'engagement du Président de la République » déclare Pascale Ribes, Présidente APF France handicap.

Les aidants familiaux

Article du Média Social du 11 décembre 2024

Sans contrat de travail, le parent d'un bénéficiaire de la PCH ne peut être son salarié.

Faute de contrat de travail homologué, le parent tuteur de son enfant handicapé ne peut bénéficier de la qualité de salarié au titre de la PCH "aide humaine", estime la Cour de cassation.

La prestation de compensation du handicap (PCH) peut être utilisée par son bénéficiaire pour salarier un membre de sa famille au titre d'un besoin d'aide humaine. Encore faut-il, pour que l'aidant puisse relever de la qualité de salarié, que certaines conditions soient remplies.

Dans un arrêt du 14 novembre 2024, se posait la question de savoir si la qualité de salarié peut être attribuée à une mère tutrice de sa fille handicapée même en l'absence de contrat de travail au jour de sa demande ?

Pour la deuxième chambre civile de la Cour de cassation la réponse est non : la conclusion d'un contrat de travail et son homologation sont nécessaires pour que l'emploi direct puisse être reconnu.

Utilisation de la PCH au titre de l'aide humaine

Dans cette affaire, une mère avait demandé, en tant que tutrice de sa fille majeure et handicapée, le bénéfice de la PCH au titre de l'aide humaine pour sa fille, auprès de la

commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Sa demande a été acceptée par le département.

Rappelons que la PCH peut être utilisée de différentes manières, notamment pour un besoin d'aides humaines. L'aide humaine est accordée lorsque l'état de la personne handicapée nécessite l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière ou un soutien à l'autonomie.

Emploi direct de l'aidant

Selon le choix de la personne handicapée, l'aide humaine peut être assurée par un aidant familial – c'est-à-dire un membre de la famille qui n'est pas salarié pour cette aide –, un salarié ou un service prestataire d'aide à domicile.

Néanmoins, un membre de la famille peut bénéficier de la qualité de salarié et être rémunéré au titre de la PCH « aide humaine ». Pour un obligé alimentaire du premier degré, en l'occurrence une mère, il faut que l'état de la personne aidée nécessite :

- « une aide totale pour la plupart des actes essentiels » ;
- « et une présence constante ou quasi-constante due à un besoin de soins ou d'aide pour les gestes de la vie quotidienne ».

Or, le département a refusé la demande de la mère tutrice d'être salariée de sa fille en emploi direct. Seule une indemnisation mensuelle en sa qualité d'aidant familial lui a été accordée

Nécessité d'un contrat de travail

Pour confirmer le refus du département, la cour d'appel relève qu'une condition essentielle a été omise, à savoir la conclusion d'un contrat de travail au jour de la demande d'emploi direct.

La Cour de cassation, qui a été saisie par la mère, suit le même raisonnement que la cour d'appel.

Elle rappelle à cet effet la règle prévue par le code de l'action sociale et des familles (CASF) selon laquelle : « *dans le cas où le membre de la famille salarié par la personne handicapée est son tuteur, le contrat de travail est conclu par le subrogé tuteur ou, à défaut de subrogé tuteur, par un tuteur ad hoc nommé par le juge des tutelles.* »

Et ce n'est pas tout, ce contrat doit en plus être homologué par le conseil de famille ou, à défaut, par le juge des tutelles, ajoute la Cour de cassation.

L'absence de contrat de travail et de son homologation prive dès lors la tutrice de la qualité de salarié et de la rémunération qui y est attachée. C'est la qualité d'aidant familial, moins avantageuse, qui lui est réservée.

Une avancée pour soigner l'apnée du sommeil

Les conséquences d'une tétraplégie peuvent être un facteur de risque de la survenue de l'apnée du sommeil. On trouve sur le site les numériques.com un article, retranscrit ci-dessous, traitant des dernières avancées scientifiques dans ce domaine.

L'apnée du sommeil est enfin soignée par cet implant innovant

L'apnée du sommeil est un problème pour beaucoup d'individus. Et au Royaume-Uni, des chirurgiens ont franchi une nouvelle étape grâce à des puces électroniques implantées chez les patients.

Environ huit millions de Britanniques sont touchés par l'apnée du sommeil et bien plus dans le monde. La maladie se manifeste par le blocage des voies respiratoires pendant le repos. Si le phénomène dure plusieurs minutes, il s'avère parfois mortel sans traitement, qui peut consister en l'usage d'une machine de type Continuous Positive Airway Pressure (CPAP).

Le CPAP est toutefois embêtant, puisque très encombrant, et demande un masque pour une pression d'air continue dans les voies respiratoires pendant la nuit. Mais il existe désormais deux alternatives : Genio Nyxoah et Inspire.

Genio Nyxoah nécessite une petite intervention au menton pour implanter une puce. Les patients utilisent ensuite un petit appareil fixé au menton, lequel se gère via un smartphone ou une télécommande.

Quant à Inspire, approuvé par la FDA étasunienne, contrairement à Genio Nyxoah, elle demande une intervention plus invasive avec l'implantation de dispositifs dans le thorax et le menton. Les voies respiratoires et la langue sont stimulées pour éviter le blocage.

La National Health Service (NHS) britannique a réalisé les premières interventions dans le pays. Mais pour le moment, l'option se limite aux patients qui ne sont pas en mesure d'utiliser une machine CPAP. Inspire, dans sa version "*V*", est testé depuis près d'une décennie. Mais son adoption récente par les hôpitaux marque un tournant dans son déploiement à grande échelle.

L'article est accompagné de vidéos qu'il est possible de visionner grâce au lien :

https://www.lesnumeriques.com/science-espace/l-apnee-du-sommeil-est-enfin-soignee-par-cet-implant-innovant-n230856.html

Colis de la Fondation Ferrasse/FFR

Chacun des grands blessés a reçu dernièrement le traditionnel et généreux colis de la Fondation Ferrasse/FFR complété d'une bonne bouteille de Haut-Médoc offerte par la GMF. Nous disposons ainsi de quoi agrémenter les repas de fêtes qui se préparent. Un grand merci au Président Jacky LAURANS et à tous les membres de la Fondation.

Rédaction : Bernard Hoursiangou

Merci à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce document.

Avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont en souffrance